



Dur, dur d'être étudiante!!!

Depuis cinq ans, face à la pénurie croissante de remplaçants formés, les cantons de l'espace BEJUNE ont recours à des étudiantes¹ de 3e année de la HEP.

Les leçons remplacées dans notre canton sont rétribuées Fr. 56.– la période au lieu de Fr. 61.– au tarif normal... Le salaire n'est d'ailleurs pas versé à la remplaçante elle-même, mais à une caisse commune gérée par la HEP qui prélève au passage Fr. 140'000.– de «frais administratifs» (une honte!). Mais ce n'est pas tout.

À la sortie de la HEP, si une enseignante ne peut présenter immédiatement l'ensemble de ses diplômes à sa direction, on retiendra 15% sur ses premiers salaires; une somme rétrocédée lorsque tous les papiers seront «tip-top». Enfin, si une jeune enseignante est appelée à enseigner une ou deux périodes dans une branche qu'elle n'a pas pu suivre à la HEP: hop, on lui retient encore 15% jusqu'à la fin d'une hypothétique formation additionnelle!

N'en jetez plus! Quand nos jeunes collègues seront-elles enfin considérées comme d'authentiques professionnelles et plus comme des apprenties?

¹ On se permet de féminiser pour des raisons d'effectif.